

VILLE DE CHERBOURG-OCTEVILLE

CONSEIL MUNICIPAL

-=oOo=-

Séance du 28 septembre 2006

N° 2006/232

La Solitaire Afflelou Le Figaro 2006 - Participation des associations AVF Cherbourg-Octeville, Un stade pour tous - Versement de subventions

MM.

I-EXPOSE

Dans le cadre de l'organisation à Cherbourg-Octeville, du 31 juillet au 6 août 2006, du départ de l'édition 2006 de La Solitaire Afflelou Le Figaro, qui a rencontré le succès public et médiatique que l'on sait, la ville a fait appel aux compétences techniques des associations locales que sont AVF Cherbourg-Octeville et Un stade pour tous.

Ainsi, l'association AVF Cherbourg-Octeville a assuré du 31 juillet au 6 août 2006, en collaboration avec les services municipaux, l'accueil par quelque vingt hôtes du grand public chaque jour de 10h à 22h.

L'association Un stade pour tous a mis en place les 4 et 5 août des animations sportives et ludiques sur la plage verte.

L'ensemble de ces concours ayant entraîné des dépenses particulières, il vous est proposé d'allouer aux deux associations une subvention à hauteur des montants transmis par les associations.

II -DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n° 254-2005 du 12 décembre 2005 et la convention annexée portant sur la participation de la ville lors du départ de La Solitaire Afflelou Le Figaro à Cherbourg-Octeville,
Considérant qu'il y a lieu de soutenir l'action des associations locales dans cette organisation,

Suivant avis favorable émis par la commission "promotion, communication, culture " et la commission affaires économiques et portuaires, finances, administration générale, personnel

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE, DECIDE

d'attribuer les subventions exceptionnelles suivantes :
- 250 € à l'association AVF Cherbourg-Octeville
- 90 € à l'association Un stade pour tous.

Les dépenses seront imputées au BP 2006 : - fonction 95, nature 6574

Visa Sous préfecture 04/10/2006
Affichée le 09/10/2006